



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 11 octobre 2022
à 18 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 octobre 2022 à 18 h.
- 10.03** Présentation du budget 2023 et du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2023-2032 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 10.04** Période de questions du public

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2023-2032 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 30.02** Affecter un montant de 1 132 500 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire / Dresser et transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1224040003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2023-2032 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

D'approuver la liste des projets, jointe au dossier, qui constitue le Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets de 2023 à 2032 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-09-23 09:59

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224040003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2023-2032 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

L'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale nette des dépenses d'investissements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à 71 130 000 \$ pour les dix prochaines années ou à 7 113 000 \$ par année.

Conformément aux dispositions de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville doit dresser et transmettre au comité exécutif son Programme décennal d'immobilisations, lequel regroupe les investissements qu'il prévoit réaliser sur son territoire au cours des dix prochaines années pour :

- entretenir les infrastructures existantes (rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, bâtiments, équipements, etc.);
- améliorer la qualité de vie par le rehaussement de l'aménagement urbain;
- favoriser le développement économique, culturel, sportif, communautaire et social.

Le but premier d'un PDI est de dresser un inventaire des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables.

Cette programmation n'est toutefois pas exhaustive et n'inclut que des projets capitalisables. En plus de ceux prévus au PDI de l'Arrondissement, certains projets peuvent être financés par d'autres sources, tels le budget de fonctionnement, le compte de surplus, les fonds de parcs ou de stationnement, des subventions ou des ententes ponctuelles avec les services centraux de la Ville de Montréal. Ce faisant, ces projets n'apparaissent pas au PDI de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 090303 - Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. (1214040005)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'adoption et la transmission au comité exécutif du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032. L'approbation de la liste des projets est nécessaire à la poursuite des projets déjà amorcés et à la réalisation de nouveaux projets

JUSTIFICATION

Requis par la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire du P.D.I. 2023-2032 se détaille comme suit :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Investissement net (en milliers \$)	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	71 130

Voir la programmation par projet en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du budget au comité exécutif : 11 octobre 2022

Adoption du budget PDI par le conseil municipal : le 15 et le 16 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-23

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



Dossier # : 1224040004

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 132 500 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

D'adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 132 500 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-10-07 16:37

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224040004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 132 500 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement doit présenter ses prévisions budgétaires et les transmettre au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 090304 - Dresser et transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1214040008)

DESCRIPTION

Pour l'exercice 2023, l'arrondissement dépose un budget équilibré totalisant 63 313 600 \$, comparativement à 60 333 100 \$ en 2022 Une hausse de 2 980 500 \$.
Ce budget a été réalisé en tenant compte des orientations retenues par la Ville centre soit :

l indexation des transferts centraux de 2,0 %;

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement a reçu une dotation de la Ville-centre pour ses dépenses de fonctionnement de 50 948 900 \$. À ce transfert s'ajoutent les revenus de taxation locale de 8 890 200 \$ afin de maintenir le niveau de service actuel. Les revenus locaux s'élevant à 2 231 300 \$. De plus, l'arrondissement a affecté un montant de 1 132 500 \$ de ses surplus afin de lui permettre de rencontrer ses obligations. Le budget de dépenses s'élèvera à 63 313 600 \$ pour l'exercice financier 2023.

Le budget de dépenses est financé par les sources suivantes :

Transfert centraux	50 948 900 \$
Taxes relative aux services	8 890 200 \$
Revenus de sources locales	2 231 300 \$
Affectation surplus 627 200 \$	1 132 500 \$
Addenda GDD 1217244001 505 300 \$	
Total	63 313 600 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du budget au comité exécutif : 11 octobre 2022

Adoption du budget PDI par le conseil municipal : le 15 et le 16 décembre 2022

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-23

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif